



UNIVERSITÉ  
LIBRE  
DE BRUXELLES



# Politique de voyages responsables

Version Juin 2024



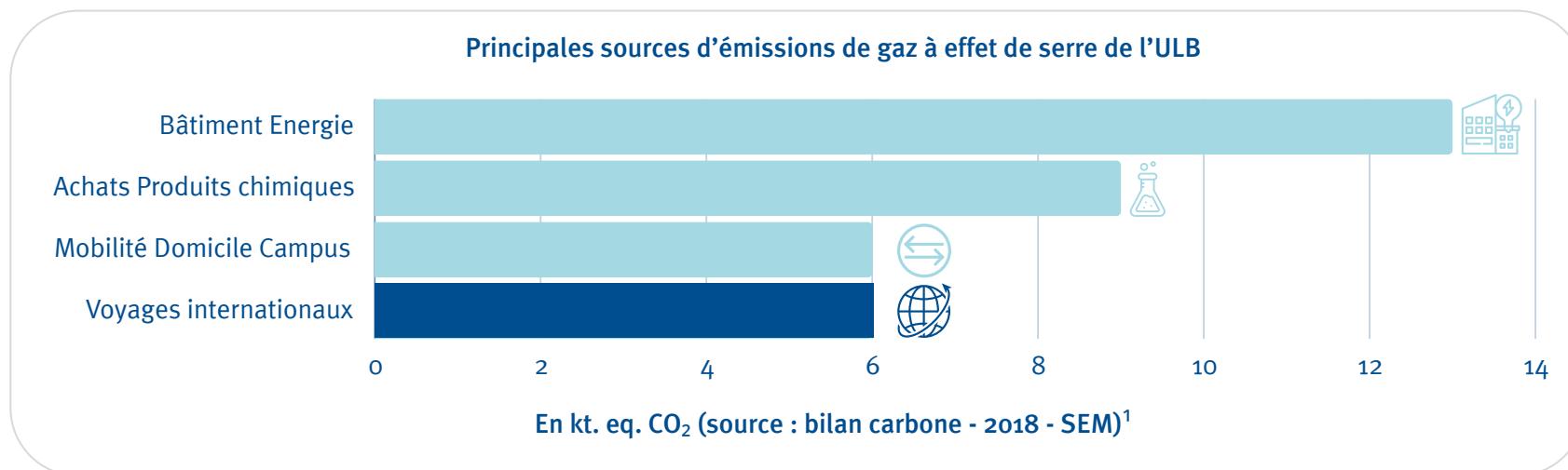
# Sommaire

<b>1. Pourquoi une politique de voyages responsables ?</b>	<b>3</b>
<b>2. Réduire l'impact carbone des déplacements internationaux</b>	<b>7</b>
<b>Axe 1 - Optimiser les déplacements</b>	<b>8</b>
<b>Axe 2 - Privilégier des modes de transport moins carbonés</b>	<b>9</b>
<b>Axe 3 - Compenser à l'ULB</b>	<b>11</b>
<b>3. Le compte PVR, dédié à la compensation locale</b>	<b>12</b>

# 1. Pourquoi une politique de voyages responsables ?

Inhérentes aux activités de l'Université, les relations internationales génèrent des déplacements qui constituent le 4<sup>e</sup> poste d'émissions de gaz à effet de serre de l'ULB et représentent près de 10% de son bilan carbone. Pour en réduire l'impact climatique, l'Université s'est dotée d'une politique qui encourage des voyages plus responsables.

## Le 4<sup>e</sup> poste du bilan carbone



<sup>1</sup> L'ULB a mis à jour son bilan carbone en 2021, mais l'année de référence pour les déplacements internationaux reste 2018 compte tenu de l'arrêt des déplacements en période de pandémie.

# Une priorité du Plan Climat

Avec un objectif global de réduction de 14 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, le Plan Climat de l'ULB définit 6 actions prioritaires, parmi lesquelles la réduction des émissions liées aux déplacements internationaux.

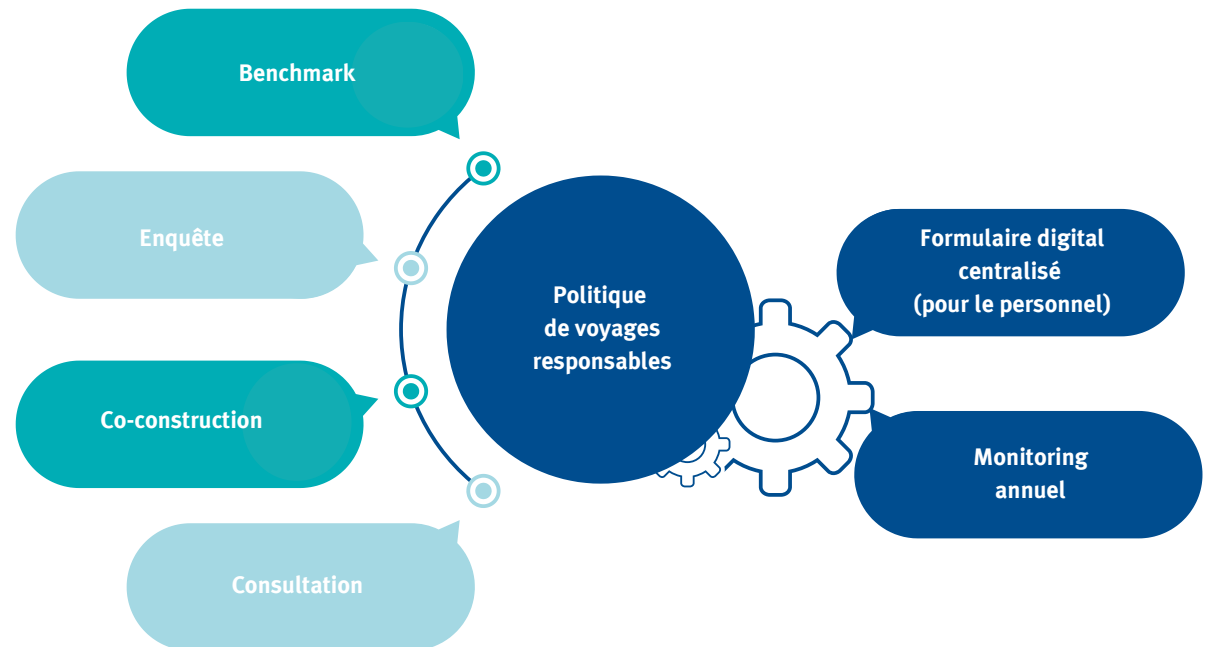
## Méthodologie et modalité de suivi

Cette politique a été définie à partir des résultats :

- D'un **benchmark** des politiques et des mesures mises en place par d'autres universités ;
- D'une **enquête** sur les voyages professionnels (2020) ;
- D'un **atelier de co-construction** organisé pendant la Semaine de la Mobilité Internationale (2021) ;
- Et de la **consultation** du Conseil rectoral, des directions de département et des équipes touchées directement ou indirectement par cette politique.

Pour assurer sa mise en œuvre et son suivi, l'ULB met en place 2 dispositifs :

- ✓ Un **formulaire digital centralisé** d'autorisation de mission, à remplir obligatoirement pour tous les voyages des membres du personnel ;
- ✓ Un **monitoring annuel des déplacements internationaux**, sur base des données des échanges internationaux étudiants, des formulaires d'autorisation de mission et des données de l'agence de voyage désignée par la procédure de marché public.





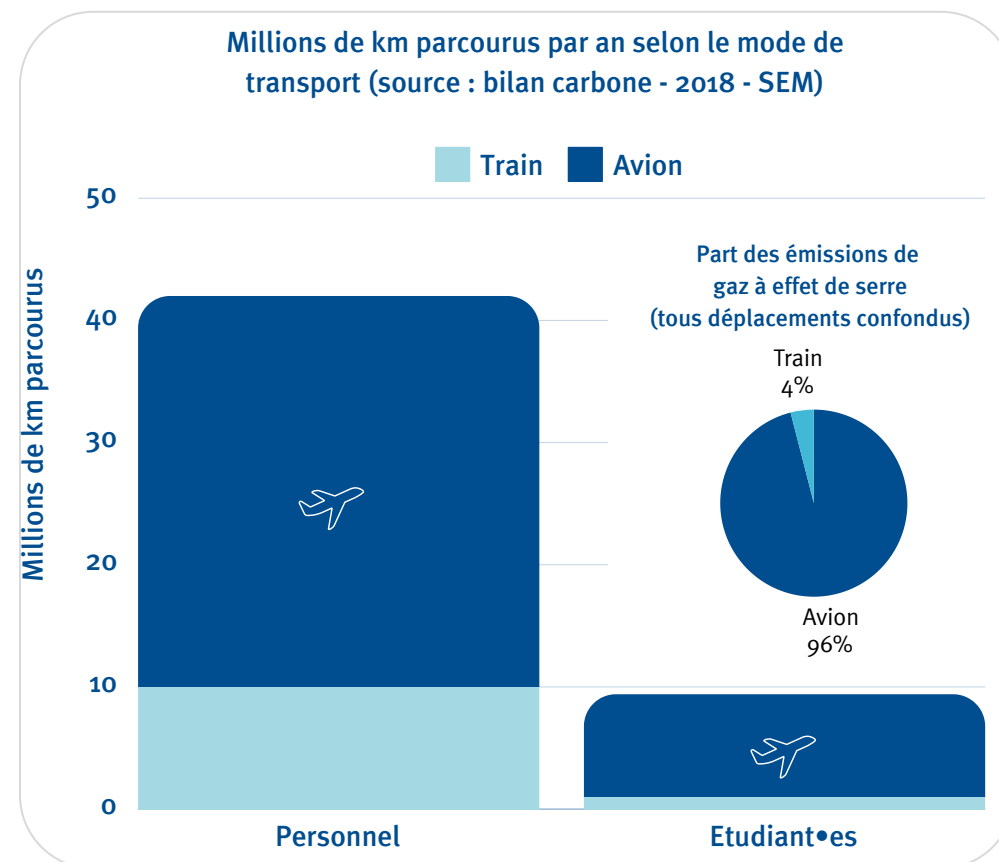
## Pour les déplacements professionnels et étudiants

Cette politique de voyages responsables concerne les déplacements professionnels des membres du personnel et les trajets des étudiantes et étudiants partant à l'étranger dans le cadre de leurs études (Erasmus, concours internationaux, etc.).

L'ULB entretient des relations avec de nombreuses universités à travers le monde. Sa communauté se déplace donc vers des destinations aussi bien proches que lointaines. Les possibilités de réduire les impacts environnementaux des déplacements ne sont évidemment pas les mêmes en fonction des distances et il en a été tenu compte pour élaborer cette politique.

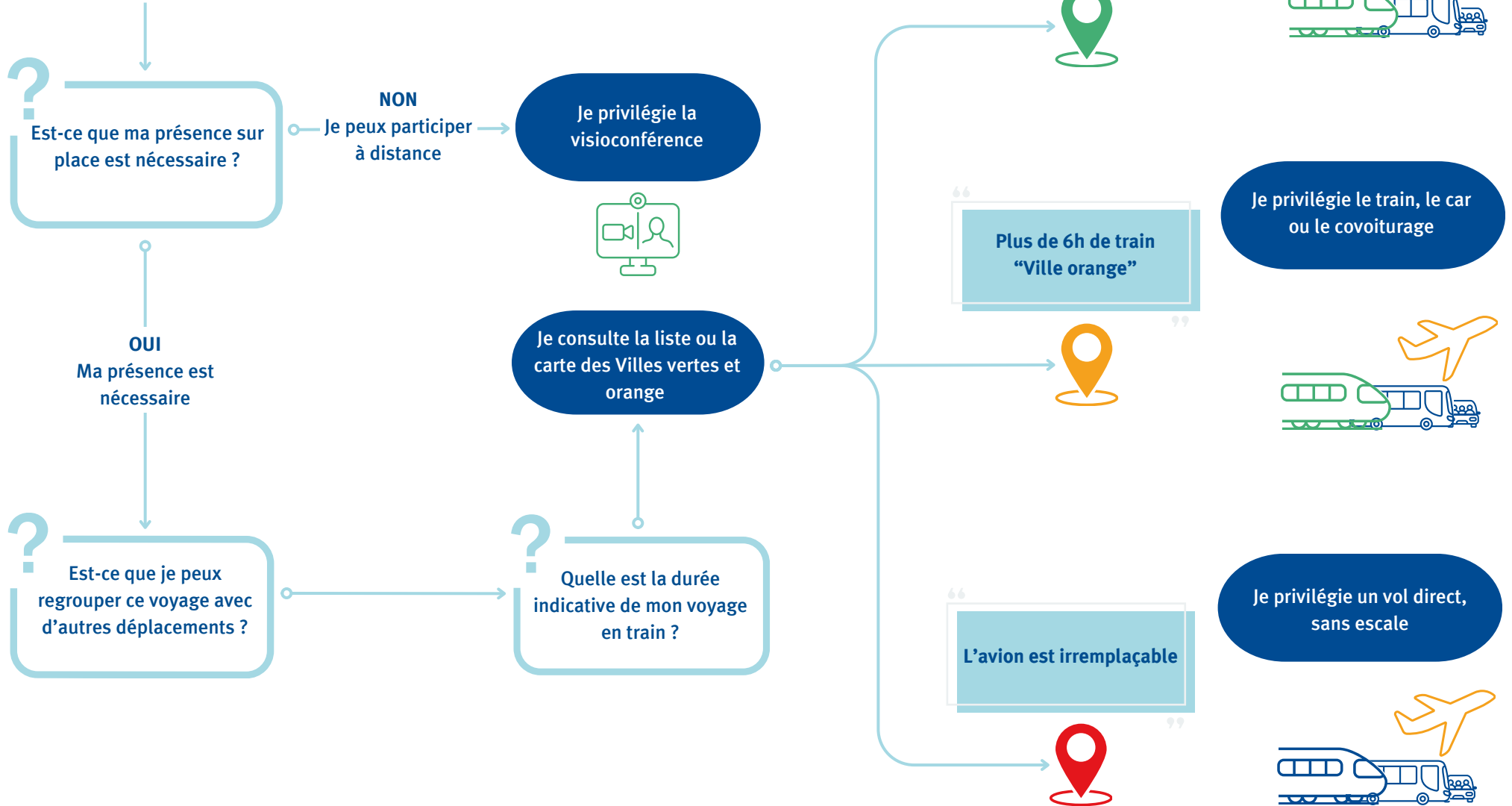
## Des déplacements très carbonés

Même si 25% des kilomètres sont déjà parcourus en train, les déplacements en avion représentent 96% des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements internationaux. A distance égale, un déplacement en train émet en effet en moyenne dix fois moins de gaz à effet de serre que l'avion.



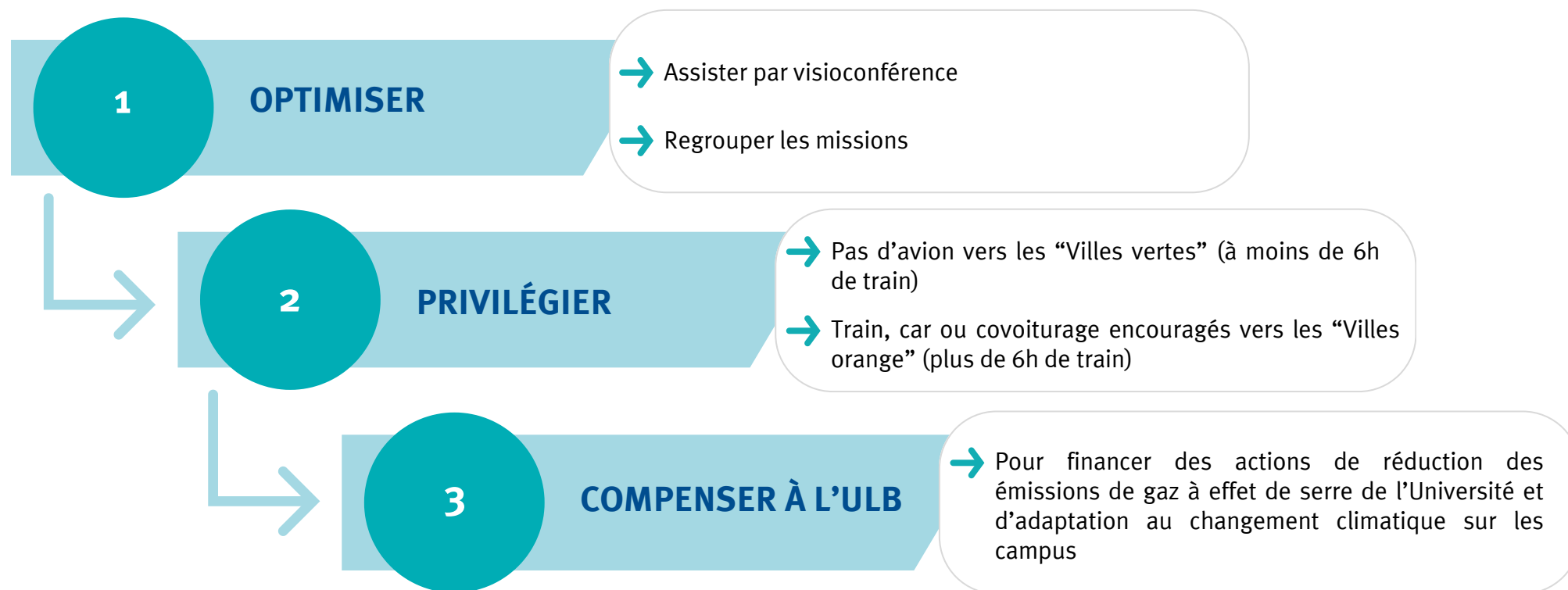
# Comment voyager responsable à l'ULB ?

J'ai une proposition pour me rendre à l'étranger



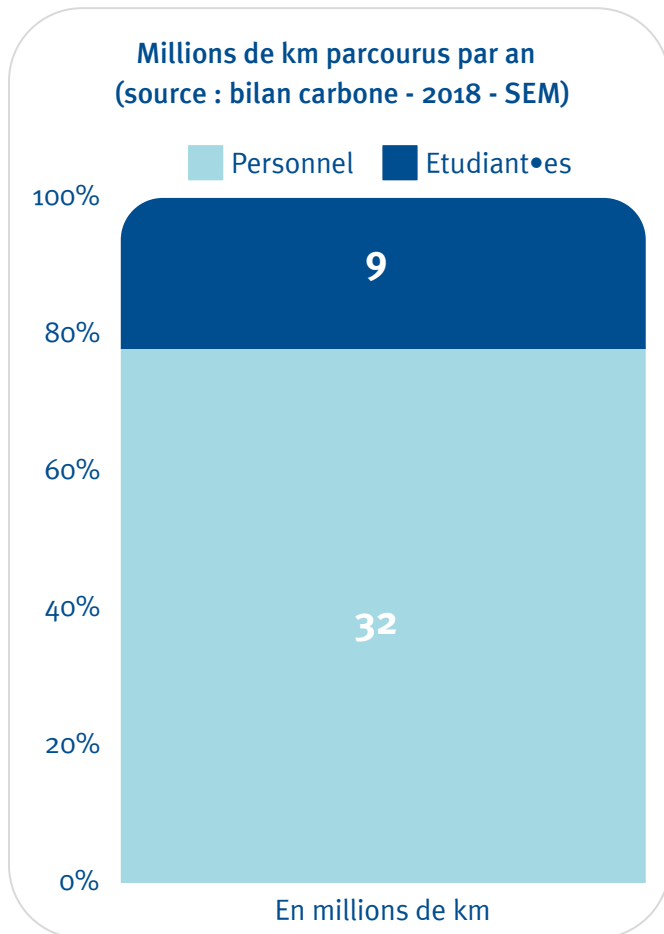
## 2. Réduire l'impact carbone des déplacements internationaux

Bien consciente de l'importance des relations internationales pour le personnel comme pour les étudiantes et étudiants, l'ULB propose à sa communauté de repenser ses déplacements internationaux pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre et prend des mesures pour l'accompagner dans cette démarche.



# Axe 1 - Optimiser les déplacements

Sur les 41 millions de km parcourus par an (32 pour le personnel, 9 pour les étudiantes et étudiants – données 2018), certains peuvent être évités sans nuire à la qualité des échanges.



## Des actions individuelles

Chaque membre de la communauté universitaire est donc invité à :

- Envisager une **participation à distance**, en utilisant au mieux les systèmes de visioconférences ;
- **Regrouper** les missions et les trajets pour limiter les déplacements et les kilomètres parcourus.

## Les engagements de l'ULB

Pour accompagner la communauté universitaire dans ces changements, l'ULB s'engage à :

- **Encourager** les contacts internationaux en visioconférence, que ce soit pour des collaborations scientifiques, la participation à des réunions ou à des conférences ;
- **Prendre en compte** les mesures volontaires individuelles de limitation des déplacements dans la révision des critères du dossier de promotion du corps scientifique et du corps académique.

## Axe 2 - Privilégier des modes de transport moins carbonés pour les destinations proches

Prendre le train est déjà la solution utilisée par le personnel pour 1/3 de ses déplacements. L'ULB entérine donc cette pratique, en particulier pour les distances qui peuvent être accomplies en moins de 6h de train.

### Les engagements de l'ULB

- A compter de la rentrée académique 2024-2025, l'ULB n'accepte plus le remboursement des déplacements en avion des membres du personnel vers les **“Villes vertes”**; à moins de 6h de train, sauf dérogation en cas de circonstances exceptionnelles. Elle encourage l'usage du train, du car ou du covoiturage vers les **“Villes orange”**, atteignables en plus de 6h de train.
- L'ULB **soutient financièrement** les étudiantes et étudiants partant à l'étranger ayant le statut AMO (Avec Moins d'Opportunités), ainsi que les doctorantes et doctorants non financés, qui font le choix de ne pas prendre l'avion.



[Consulter la carte](#)

## Les destinations proches accessibles en train parmi les 101 “Villes vertes” et 22 “Villes orange” (en 2024)

Actualisée chaque année, la liste exhaustive est  
disponible sur  
[ulb.be/fr/gestion-environnementale/politique-  
de-voyages-responsables](https://ulb.be/fr/gestion-environnementale/politique-de-voyages-responsables)



### Exemples de Villes vertes Max. 6h de train

Amsterdam

Birmingham

Bordeaux

Genève

Lausanne

Lyon

Marseille

Manchester

Paris

Strasbourg

### Exemples de Villes orange A plus de 6h de train

Berlin

Biarritz

Bologne

Edimbourg

Francfort

Hambourg

Munich

Prague

Toulouse

Zurich

## Axe 3 - Compenser à l'ULB

Lorsque l'avion est irremplaçable, l'ULB propose la compensation des émissions liées aux déplacements internationaux au moyen d'une contribution carbone locale. Ce mécanisme interne de contribution à la compensation carbone servira à financer des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Université et des projets d'adaptation aux effets du changement climatique sur les campus.

### Quel tarif de compensation ?

Fixé en 2023 à 90€/t eq. CO<sub>2</sub>, le tarif de la compensation est calculé sur base du prix tutélaire du carbone évalué dans le rapport de la Commission française « Valeur de l'action pour le climat. »<sup>2</sup>

### Les engagements de l'ULB

Pour encourager cette compensation, l'ULB s'engage à :

- **Contribuer à financer** la compensation carbone des déplacements des étudiants et étudiantes qui voyagent dans le cadre de leur cursus à l'ULB ;
- **Promouvoir auprès des services** concernés par les missions du personnel une contribution volontaire, pour compenser les émissions liées aux déplacements professionnels internationaux de leurs membres.

<sup>2</sup> Cf. La valeur de l'action pour le climat | France Stratégie - [strategie.gouv.fr](https://strategie.gouv.fr) - Dernière consultation mai 2024.



# 3. Le compte PVR, dédié à la compensation locale

Alimenté par la compensation financière de l'ULB pour les déplacements internationaux étudiants et par la contribution volontaire des membres du personnel, le compte PVR (Politique de Voyages Responsables) a vocation à soutenir des projets du Plan Climat.

- **Contribuer à financer** la compensation carbone des déplacements des étudiants et étudiantes qui voyagent dans le cadre de leur cursus à l'ULB;
- **Promouvoir auprès des services** concernés par les missions du personnel une contribution volontaire, pour compenser les émissions liées aux déplacements professionnels internationaux de leurs membres.

Un compte pour soutenir des projets qui visent à :



Aménager des espaces verts sur nos campus



Encourager à la mobilité active

# Pour en savoir plus

## Rendez-vous sur

ulb.be → L'Université → Durabilité → Gestion environnementale → [Climat](#)

→ Le [Plan Climat de l'ULB](#) (5,5 Mo. - PDF)

→ Le [Bilan Carbone de l'ULB](#) (5 Mo. - PDF)

## Pour des informations concernant les déplacements à l'étranger

→ Pour les étudiantes et étudiants : ulb.be → Etudier → Partir ou venir en échange → [Voyages durables](#)

→ Pour les membres du personnel : portail.ulb.be → [International](#) (accès réservé)

**ULB - Direction Transversale d'appui à la stratégie (DTAS)**  
**Service Environnement et Mobilité**  
**Av. F.D. Roosevelt 50, CP128, 1050 Bruxelles, Belgique**

Éditrice responsable : Alexandra Demoustiez  
Consultante Communication : Virginie de la Renaudie  
Maquette : Pouce Pied  
Mise en page : Annabelle Ciscato  
©ULB, 2024

# Contact

**Aurore De Boom**

Cheffe de Projet Politique de voyages responsables  
environnement@ulb.be

**Simon Detemmerman**

Directeur de la DTAS

**ULB - Direction Transversale d'appui à la stratégie (DTAS)**

**Service Environnement et Mobilité**

**Av. F.D. Roosevelt 50, CP128, 1050 Bruxelles, Belgique**

